



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 9 JUILLET 2018, à 19 h, au Centre des loisirs situé au 24 boul. Blais Est, le Conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

BÂTIMENT ACCESSOIRE DANS LA MARGE AVANT
LOT # 3 476 890
115 BOUL. BLAIS OUEST

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME D'IMPLANTATION :

- ARTICLE 5.2.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE R265 : LES GARAGES, ABRIS D'AUTOMOBILE, REMISES ET SERRES ANNEXÉS OU ISOLÉS DOIVENT ÊTRE LOCALISÉS DANS LES COURS LATÉRALES ET LES COURS ARRIÈRES

Le projet consiste en la construction d'un atelier sans naissance de 20' x 32' dans la cours avant. La résidence est située en fond de cour et il n'y a pas de cour arrière.

LE PROJET SERA AUSSI SOUMIS AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 15^e jour de juin deux mille dix-huit.


.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, Isabelle Mercier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre neuf heures et onze heures de l'avant-midi, le quinzième jour de juin 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quinzième jour de juin deux mille dix-huit.


.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier



2018/06/15